

Municipales : Hugues Ramdini peut-il gagner à Capesterre Belle-Eau?

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

20 février 2015

CAPESTERRE BELLE-EAU

Une municipalité déboussolée, des adversaires affaiblis, des alliances judicieuses. La période et les événements sont plutôt propices au socialiste qui s'est associé à un binôme de choix : Manuelle avril. Reste à vérifier tout cela dans les urnes.

À un mois des prochaines élections départementales, le microcosme politique à Capesterre Belle-Eau grouille de partout. L'affaire Beaugendre a secoué tout ce petit monde et modifié la donne. Personne ne sait plus qui est qui, tant les choses ont bougé. De ce mouvement tous azimuts, un homme semble pouvoir tirer les marrons du feu. C'est Hugues Ramdini, socialiste mal aimé par ses pairs, plusieurs fois recalé et ayant la sourde impression qu'il n'a pas toujours été très soutenu par les hautes instances du parti. Aujourd'hui la roue pourrait bien tourner.

Avec son binôme Manuelle Avril, il fait un bel attelage. D'abord cette dernière ne sort pas de nulle part. Elle a déjà été conseillère générale. Elle connaît la politique et surtout elle ne vient pas les mains vides. Manuelle Avril était candidate aux dernières municipales sur la liste conduite par Jean-Philippe Courtois. Une liste depuis lors éparpillée. Manuelle Avril brouillée avec Jean-Philippe Courtois en a profité pour emmener avec elle 17 membres de cette liste. Par ailleurs, beaucoup disent que Michel Gédéon autre figure de la politique à Capesterre Belle-Eau en congé du parti communiste, travaille avec Manuelle Avril. Autre atout pour le binôme c'est René Maurice Péroumal suppléant d'Hugues Ramdini. Ce renfort n'est pas neutre en termes de voix. René Maurice Péroumal a été premier adjoint et en 2008, il avait totalisé 1 400 voix avant c'est vrai de décliner à 600 voix aux cantonales en 2011. Reste deux inconnues même si on peut analyser déjà quelques indices qui peuvent donner des pistes. D'abord quelle sera l'attitude de Jean-Yves Ramassamy dans cette affaire.

Si l'on en croit les initiés de la politique dans la ville, c'est lui le faiseur de roi à Capesterre Belle-Eau. Proche de Victorin Lurel, il a toujours jusqu'ici soutenu Joël Beaugendre aux municipales. L'homme sait y faire et peut déplacer jusqu'à 600 voix. Sauf qu'aujourd'hui les choses ont changé. À sa sortie de prison, Joël Beaugendre – ses partisans et son avocat parisien surtout – a laissé entendre que Jean-Yves Ramassamy était à l'origine de ses malheurs. Du coup, les deux hommes n'ont plus les mêmes rapports. Mais pour l'heure, Jean-Yves Ramassamy joue les sphinx et ne laisse rien transpirer de ses intentions. Cependant, compte tenu de l'ambition affichée par Victorin Lurel quant à la présidence de l'Assemblée départementale, les instances du PS devraient cette fois soutenir Hugues Ramdini. La deuxième inconnue c'est Joël Beaugendre. Officiellement, il soutient Eddy Claude Maurice. Mais beaucoup s'interrogent sur la nature des rapports des deux hommes. Leurs échanges sont souvent peu amènes surtout de la part de Joël Beaugendre. Et puis on s'interroge également sur le pourquoi de la candidature de Charles Rella qui appartient à la même majorité qu'Eddy Claude Maurice et donc est de la même obédience que Joël Beaugendre. Après, il faudra voir qui des deux candidats Hugues Ramdini et Eddy Claude Maurice pourra le mieux rassembler les électeurs des autres candidats pour un deuxième tour. Mais rien n'est fait. La campagne ne fait que commencer.

CHRONIQUE DE VIE MUNICIPALE A CAPESTERRE BELLE- EAU

Le maire a un policier en poste devant son bureau

Huit mois après avoir défrayé la chronique, la ville de Capesterre Belle Eau ne s'est toujours pas remise du choc occasionné par les déboires judiciaires de son maire Joël Beaugendre, pourtant sorti de prison depuis septembre 2014. Il faut dire que ce coup de tonnerre a à la fois marqué les esprits et créé un état de suspicion généralisé. Suspicion du maire quant à d'éventuelles trahisons qui l'ont dirigé tout droit à la prison de Baie-Mahault. Après avoir vitupéré contre Jean-Yves Ramassamy et dénoncé des complots venus de partout, Joël Beaugendre ne sait plus à quel saint se vouer. Il se méfie de tout le monde. Il répond sèchement à Eddy Claude Maurice aux réunions du conseil municipal. Un 1er adjoint sensé être son bras droit et par ailleurs candidat aux élections départementales des 22 et 29 mars. Suspicion également des membres de la majorité à l'égard du

maire, certains ayant carrément abandonné le navire, ne participant plus aux réunions du conseil municipal. De fait, cet exercice indispensable à l'administration de la collectivité est une fois sur deux ajourné faute de quorum. Les réunions de travail qui vaille que vaille sont tenues en mairie le sont dans une atmosphère lugubre. Les chefs de service ne prennent pas la parole. Ils ne font aucun commentaire. Le Maire étroitement surveillé n'a pas une grande marge de manœuvre. Les personnes qu'il reçoit sont listées, répertoriées par un policier en poste devant son bureau. C'est dans ce climat pour le moins glauque qu'intervient les 22 et 29 mars prochains l'élection départementale à Capesterre Belle-Eau. Un climat qui a contribué à changer radicalement la donne au niveau des forces politiques en présence. Entre ruptures et nouvelles alliances, les cartes ont été redistribuées. Si l'ère Beaugendre n'est pas tout à fait finie, il est clair qu'elle tire à sa fin. Et ceux qui sont encore dans sa mouvance pourraient eux aussi être emportés.

CANTON DE BASSE-TERRE

Lucette vent debout contre le PS

Le rempart Lucette se dresse à nouveau face au parti socialiste. Enfin... face à Victorin Lurel. Lucette Michaux Chevry qui annonçait depuis plusieurs semaines la candidature de sa fille, est entrée en campagne pour ces départementales. Ce faisant, elle concède que le socle électoral de Marie-Luce Penchard reste encore trop réduit pour affronter Élie Califer bien implanté sur Saint-Claude bien sûr, mais aussi chez une frange des électeurs Basse-Terriens. La présidente de la CASBT préfère aussi sans doute incarner elle-même l'éternel combat qui l'oppose au président de Région, d'autant qu'Élie Califer, maire de Saint-Claude est aussi un lureliste convaincu. Une ombre pèse tout de même sur ses projets. Le devenir d'une centaine d'électeurs inscrits sur les listes de Basse-Terre dont la légitimité avait été contestée par le socialiste André Atallah. Souvenez-vous, au sortir des élections municipales, du recours en annulation déposé au tribunal administratif pour l'élection de Lucette Michaux-Chevry à la mairie de Basse-Terre.

Atallah n'en démord pas

Après l'étude des listes électorales antérieures, l'équipe d'André Atallah a

relevé 700 noms d'électeurs qui ne remplissent pas les conditions de vote dans une commune, en cela qu'ils n'ont pas de résidence principale, ni ne paient d'impôts dans la commune. Or, dans le lot de ces noms, apparaissent cinq membres de la majorité municipale dont Marie-Luce Penchard l'actuelle maire de la ville. Si le tribunal administratif de Basse-Terre a débouté la demande déposée par André Atallah, de même que celles d'autres candidats aux municipales, il avait quand même reconnu la présence de nombreuses irrégularités, parmi lesquelles une multiplication des électeurs hébergés à Basse-Terre, ou encore une augmentation suspecte de la démographie de la cour Nolivos. Toutes ces données seront remises à l'équipe de campagne d'Élie Califer puisqu'André Atallah a déclaré, lors de la présentation des candidats de Saint-Claude le 14 février dernier, soutenir officiellement le maire de Saint-Claude. Reste à voir comment le candidat en fera usage. D'autant que de s'en tenir au refus du tribunal administratif de Basse-Terre, André Atallah a eu recours au conseil d'État dont la décision devrait tomber au plus tard en avril prochain.

SURPRISE

Le PS se déchire à Vieux-Habitant

Trois binômes se font face dans ce canton de la Côte Sous-le-Vent. Parmi eux, l'un est investi par le PS et représenté par Marie-Yvelise Ponchateau et Jules Otto, et un autre est mené par une socialiste dissidente, Sylvie Gustave dit Duflo, qui s'est alliée pour l'occasion à Thierry Abelli, officiellement sans étiquette mais classé à droite.

Les alliances transpartisanes ont le vent en poupe pour ces élections départementales. Un nouveau duo droite/gauche a officiellement déposé sa candidature depuis le 13 février dernier pour le canton de Vieux-Habitants (qui comprend les communes de Vieux-Habitants, Baillif et le sud de Bouillante). Sylvie Gustave dit Duflo, socialiste jusqu'au début de l'année, a démissionné du groupement politique pour s'allier à Thierry Abelli, sans étiquette mais classé à droite. L'un comme l'autre n'avait pas imaginé constituer un tel binôme... " Cette alliance est le résultat d'un concours de circonstances, mais qui avec le recul me satisfait pleinement ", confie Thierry Abelli, maire de Bouillante. Il comptait plutôt, pour ces

élections, former une entente avec d'autres personnalités politiques de sa sensibilité. En tête, Aramis Arbau. " Mais ils ont décidé de faire cavaliers seuls ", continue Thierry Abelli. Le maire de Vieux-Habitants a d'ailleurs officialisé sa candidature le 16 février dernier, accompagné de Marie-Lucile Breslau. Le cheminement de Sylvie Gustave dit Duflo a été plus mouvementé. L'histoire commence aux dernières élections municipales, en 2014. Pour le second tour du scrutin pour la conquête de la ville de Baillif, Sylvie Gustave dit Duflo ne se maintient pas et passe un accord avec sa formation politique, la fédération guadeloupéenne du Parti Socialiste français. " Je me suis désistée en faveur de l'autre candidate PS, Marie-Yvelyne Ponchateau, qui a été élue. En échange, je devais être investie par le PS pour les élections départementales de 2015 ", explique-t-elle. Pourtant, le dernier trimestre 2014 fait l'objet d'intenses tractations. Et la conseillère régionale se rend vite compte que les négociations ne tournent pas en sa faveur, car le parti ne cesse de lui proposer d'autres choix que l'accord qui avait été initialement prévu. " À la mi-janvier, une réunion de travail a réuni Marie-Yvelyne Ponchateau, Jules Otto, Victorin Lurel... Je me suis rendue compte à cette occasion que je ne figurais dans aucune des options socialistes, alors que je voulais le respect du protocole d'accord... J'ai donc été obligée de démissionner et de me présenter de mon côté ", relate Sylvie Gustave dit Duflo.

Elle se retrouve donc face à ses anciens camarades, avec le binôme Marie-Yvelyne Ponchateau-Jules Otto. " C'est vrai, nous n'avons pas pu respecter l'engagement passé ", concède Jules Otto, qui s'attend à une belle bataille face aux deux autres binômes qui comptent dans leurs rangs les maires de Bouillante et de Vieux-Habitants. " Mais il faut comprendre que ce n'était pas contre elle, c'est juste une question d'analyse politique... D'autres analyses politiques l'avaient d'ailleurs favorisée pour les régionales, et c'est ainsi qu'elle a été élue conseillère, avec mon soutien ", enchaîne-t-il. Le conseiller général sortant paré depuis plusieurs mois. Contrairement à certains autres qui se seraient, eux, constitués à la va-vite. " C'est dommage, Sylvie Gustave dit Duflo a eu une réaction affective, à l'opposé d'une réaction politique. C'est l'esprit de revanche qui l'a poussée à se présenter ainsi. Comment expliquer sinon qu'elle n'ait personne de Vieux-Habitants dans son équipe, alors que la commune, avec ses plus 6 000 électeurs, sera le chef de canton où tout se jouera ? ", analyse-t-il. Même si

Jules Otto pense que cette candidature peut les affaiblir, il revendique son bilan et ses valeurs de gauche. Mais difficile de savoir vers quel duo iront les voix du canton, qui se révèle être l'un des points chauds de ces élections. La campagne sera déterminante.

CANTON DE SAINTE-ROSE 1

Les Mathiasin en face-à-face

Chacun des deux candidats a d'importants points forts. Pour Max Mathiasin, c'est évidemment l'appui du parti socialiste et son statut de conseiller général sortant. Ensuite, il est soutenu par le maire de Pointe-Noire , Christian Jean-Charles qui lui a envoyé avec Constance Serèmes, un membre de son équipe municipale. De son côté, Jeannie Marc n'est pas une novice des élections cantonales, puisqu'entre 2001 et 2007, elle a occupé le poste de vice-présidente du conseil général. Cela dit, les réalités comptables sont là, et Pointe-Noire rassemble plus d'électeurs que Deshaies, où elle bénéficie pourtant d'une très bonne implantation. La présence à ses côtés de Camille Elisabeth peut dès lors venir combler une éventuelle insuffisance des voix de Deshaies. Pour rappel, il avait bien tenu tête à Christian Jean-Charles et Tony Sinvassin, et avait rassemblé au second tour des municipales quelques 2 200 voix. En l'espèce, cette alliance est un beau coup politique de la maire de Deshaies, mais aussi de Camille Elisabeth qui n'a pas tenté de se présenter seul face à Max Mathiasin, mais a maximisé les possibilités offertes par le nouveau découpage pour aller chercher appui ailleurs. Ce qui est sûr c'est que l'alliance Max Mathiasin/Jeannie Marc aurait sans doute permis de clarifier un peu les rapports de force dans ce canton. Seule ombre au tableau pour le conseiller général sortant, l'entrée en lice de l'ancien adjoint de Félix Desplan, Jules Kamoise et de son binôme Christine Tabary-Serber qui devraient grignoter quelques voix à Pointe-Noire.

FORMEZ LES RANGS

Le GUSR sera représenté dans huit cantons

Guadeloupe unie socialisme et réalités (GUSR) " *mobilise ses troupes sur tout le territoire*" en vue des élections départementales du 22 et 29 mars prochains. Lors d'une convention organisée dimanche 8 février aux

Abymes, le parti a officiellement proclamé ses investitures et ses soutiens. Le GUSR sera représenté dans huit cantons avec des binômes. En vedette le duo formé par Jacques Gillot et France-Lise Bernis qui fait office de poids lourd pour le canton du Gosier.

CANTONS

CANDIDATS TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Abymes 2	Dominique Théophile et Laisely
EDOM- PARAT	Max CELIGNY et Renée G. NABAJOTH
Abymes 3	Thierry NAGEA et Germaine CHICOT-
MARSIN	Max ZELINA et M- Hélène CALIXTE
Baie- Mahault 2	Davie NEBOR et Julinana DAN
	Gilbert ROUYARD et Lydia DUPONT
Gosier	Jacques GILLOY et France- Lise
BERNIS	J- Claude CHRISTOPHE et G. GALAS
Morne-à-l'eau	Jean BARDAIL et M-Chantal SAINT-
SAUVEUR	Jean DARTRON et Florise CANVOT
Petit- Bourg	Guy LOSBAR et Maryse CITRONELLE
	Remi SENNEVILLE et S. ANGOSTON
Pointe- à- Pitre	Georges BERDENT et Tania GALVANI
	Henri ANGELIQUE et Alberta ALBERI
Sainte-Rose 2	Louis Daniel JUSTINE et Enide
CLOTAIRE	Pierre UNEAU et Murielle MUTILIER

SUCCESSION

Le fauteuil de président de Gillot en danger ?

Plébiscité lors de ses deux précédents mandats, l'actuel président du conseil général, Jacques Gillot part en campagne pour un siège de conseiller départemental.

Jacques Gillot peut-il briguer une troisième fois la présidence du conseil général ? Rien n'est moins sûr selon les observateurs. Pour Georges

Calixte, docteur en sciences politiques, il est tôt pour déterminer si l'actuel chef de l'exécutif départemental est en terrain conquis. Tous ses espoirs de victoire reposent sur deux bastions, et pas les moindres. " *Il faudra particulièrement suivre le canton de Marie-Galante et le deuxième canton des Abymes* ", explique l'universitaire avant de détailler son analyse. " *Dans l'hypothèse où la fédération du parti socialiste remporte ces deux cantons, elle fera un grand pas vers la majorité. Dans le cas contraire, le GUSR conservera ses 14 sièges ; Jacques Gillot, avec ses qualités d'homme de consensus, peut obtenir la majorité* ".

Mésentente

Mais les scrutins du 22 et 29 mars prochains, ne sont pas communs aux précédents. Avec la réforme territoriale, de nombreux enjeux apparaissent comme le progressif transfert d'une grande partie des compétences départementales dans le giron régional et le spectre de la collectivité unique. Sur ce point, Jacques Gillot compte bien faire entendre sa voix lors de cette campagne électorale, mais le président de Région semble opposé à ce projet. La gauche locale connaît depuis quelques mois des frictions entre les deux parties majeures GUSR et PS. Du coup rien n'est joué. " *Le schéma des élections départementales s'appuie sur la même dynamique que les élections municipales où il faut rappeler que les stratégies d'acteurs transcendent les stratégies des partis politiques* " électeurs qui auront le dernier mot, comme toujours.

Le clash Gillot-Lurel continue

Amis hier, ennemis aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr. Toutefois, après le thème de la collectivité unique, c'est celui des élections départementales qui est objet de discorde entre Jacques Gillot et Victorin Lurel. Depuis quelques jours, les deux hommes se lancent par médias interposés des petites phrases. Lors de cette campagne électorale, le président du conseil général parle d'un acharnement de la part du président du Région pour l'évincer de la présidence du futur conseil départemental. Quant à Victorin Lurel, il qualifie ces propos de " *charges très lourdes* " et déclare cependant ne rien avoir à se reprocher. Pour l'exécutif régional, " *Jacques Gillot panique car il a très mal abordé stratégiquement les élections* " . Le feuilleton continue.

CHUTE

Le conseil général victime de la contrebande de cigarettes

Le conseil général empoche 50 % du prix de chaque paquet de cigarettes vendu. Du coup, si les ventes de tabac baissent en raison de la contrebande, comme actuellement, ses recettes aussi.

La contrebande de tabac fait des dégâts collatéraux inattendus. En dehors des vendeurs de tabac, un autre acteur du dossier perd de l'argent à mesure que les ventes de cigarettes s'effondrent. Il s'agit du conseil général, qui perçoit une taxe nommée "*droit de consommation*" et dont il maîtrise le taux. La collectivité empoche, par ce biais, la moitié du prix des paquets de cigarettes vendus. Mécaniquement, si la contrebande s'accroît, la recette baisse. "*Il est à noter que la hausse du produit dégagé par cette taxe résulte uniquement de la revalorisation du prix de vente décidée au plan national par le gouvernement*", précise-t-on cependant du côté du Département, qui poursuit : "*les niveaux de taxation retenus par le conseil général demeurent en deçà des possibilités offertes par la loi*". En gros, ça pourrait être pire. Ou mieux, c'est selon !

En 2014, cette taxe a rapporté 22 millions à la collectivité, contre 32 millions en 2012, soit une baisse de 10 millions en deux ans, le budget de la collectivité se chiffrant à environ 700 millions d'euros. Pour les professionnels du secteur, la collectivité serait tentée d'augmenter les taxes pour compenser le manque à gagner. Et elle serait dans son droit le plus strict. Mais pour les cigarettiers et la douane, ce serait un mauvais calcul. Selon eux, la mesure ne ferait qu'augmenter la contrebande, car pousserait au crime. La douane de Guadeloupe a saisi, en 2014, plus d'une 1,4 tonne de cigarettes de contrebande, contre seulement 330 kg en 2013.

Licence

La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre ou de moyens d'intervention pour la limiter la contrebande. "*La lutte contre ce phénomène qui implique, avant tout, un meilleur contrôle des entrées sur le territoire, relève de la seule compétence de l'État*", explique-t-on au Département. La vente de tabac bénéficie d'un régime d'exception dans l'archipel, où tout commerce a le droit d'en vendre, contrairement à la

France hexagonale où un point de vente doit obtenir une licence spécifique. On peut donc trouver du tabac dans n'importe quel commerce. L'une des solutions serait d'introduire une disposition similaire en Guadeloupe, afin de mieux contrôler la vente. Le code général des impôts le prévoit normalement depuis le 1er janvier 2014. Repoussée au 1er janvier 2015, la mesure n'a toujours pas été mise en place...

De toute façon, peu y sont favorables en Guadeloupe, en tout cas en l'état. Un avis largement partagé dans les autres DOM. À la douane, on fait remarquer que la licence n'empêche pas la contrebande de tabac en France hexagonale, bien au contraire. Le Département met en avant, en plus de la baisse de ses recettes et du poids des moyens engagés pour la mettre en place, une absence de calcul de l'impact économique qu'elle aurait. Contrairement à la France hexagonale, le tabac n'est que rarement l'activité principale d'un point de vente en Guadeloupe, et ne représente qu'un complément d'activité. Aucun dispositif n'est prévu pour compenser la perte de revenu qu'occasionnerait la mise en place de la licence, qui fragiliserait encore un peu plus le tissu économique guadeloupéen.

EXCLUSIF

Les manigances d'URBASER pour tenter de mettre à genoux la Guadeloupe

D'importants travaux ont été entrepris pour mettre aux normes le site de la décharge de la Gabarre en attendant la réalisation de la plate-forme multifilières

ans le parcours du combattant que livre depuis de longues années le SYVADE (ex SICTOM) pour ériger un outil capable de solutionner le problème des déchets en Guadeloupe, à savoir la construction d'une plate-forme multifilières, les observateurs n'auront retenu que l'annulation du contrat de partenariat public privé (PPP) conclu entre le SYVADE et Vinci, prononcé en référé précontentieux par le tribunal administratif de Basse-Terre, le 11 décembre 2014, à la demande de URBASER. Celui-là même qui sous prétexte de n'avoir pas trouvé de financement, avait laissé en plan la réalisation de la plate-forme multifilières, alors que la multinationale espagnole était titulaire d'une délégation de service public (DSP) pour mettre en œuvre cette plate-forme. Rares sont ceux qui savent

que le SYVADE a introduit un recours en cassation de cette décision et relancé le marché, les médias n'en ayant pas fait grand bruit. Pourtant cette nouvelle passe d'armes entre le SYVADE et URBASER illustre de façon criante l'attitude malveillante voire menaçante de URBASER qui a décidé de faire rendre gorge au SYVADE et partant nuire à la Guadeloupe. En son temps, la cour de cassation dira le droit. Mais le comportement et les manigances d'URBASER dans cette histoire laissent songeur. Ainsi, 7 jours après l'annulation du PPP, Claude Saint-Joly, directeur général d'URBASER, écrit au président du SYVADE, pour lui proposer de reprendre les relations contractuelles. Le plus naturellement du monde. Comme si les relations entre les deux entités étaient au beau fixe. Mais il y a encore mieux !

L'indicible ex-préfet Ferey

Bien avant était entré dans la danse un autre personnage. C'est Daniel Ferey, ancien préfet de la Creuse et de la Guyane à la retraite. Ancien commissaire de police, cet ex haut fonctionnaire avait déjà adressé le 12 novembre 2013 à la préfète de Guadeloupe de l'époque, Marcelle Pierrot, un e-mail où il affirme avoir été sollicité par URBASER pour tenter de trouver un accord amiable entre le SYVADE et la multinationale. L'ex préfet se dit mû par le seul intérêt général. Mais on comprend au fil de son courriel que cet intérêt général se confond singulièrement avec l'intérêt particulier d'URBASER. L'argumentaire développé par Daniel Ferey frise le chantage : en gros, et pour faire court, si le SYVADE ne se couche pas, URBASER fera tout pour entraver d'abord la conclusion du PPP, — menace mise à exécution — puis engagera systématiquement des contentieux, pendant de longues années, pour faire pression sur le SYVADE, tant que les sommes réclamées par URBASER ne sont pas payées. Et pour faire plus lourd, l'ex-préfet écrit également qu'URBASER souhaite faire pression sur l'État — rien que cela — pour obtenir le mandatement d'office des sommes en question. Sauf que ces sommes pour une bonne part sont selon toute logique contestées par le SYVADE. Cette histoire de mandatement d'office n'est d'ailleurs pas sans rappeler furieusement un autre mandatement d'office opéré au détriment d'un autre syndicat intercommunal, en l'occurrence le SIAEAG et au profit d'une autre multinationale, la Générale des Eaux pour ne pas la nommer. Mais bien

sûr, nous nous garderons de dire qu'il y a eu, là aussi pression. Et le quasi-chantage du haut fonctionnaire à la retraite n'est pas fini. Pour faire bonne mesure, l'Europe aussi est appelée à la rescoufle. Ainsi Daniel Ferey fait savoir également à Marcelle Pierrot que l'Union européenne s'apprêterait à mettre à exécution sa condamnation contre la France de 50 millions d'euros, pour non-respect de la réglementation communautaire sur les décharges. Sauf que la menace dont parle le haut fonctionnaire, maintes fois évoquée par certains, est infondée.

URBASER dans toute sa magnificence

Marcelle Pierrot selon nos informations n'aurait pas beaucoup apprécié la démarche de son ex-collègue et l'aurait éconduit. Ce qui, soit dit en passant est tout à son honneur. Ce courriel de Daniel Ferey dont Le Courrier de Guadeloupe s'est procuré une copie, a d'ailleurs été produit devant le tribunal administratif dans une des procédures en cours. Mais la personnalité de l'entremetteur, sa démarche, ses procédés et son outrecuidance en disent long sur les rapports parfois incestueux entre certains hauts fonctionnaires, même à la retraite, et les multinationales. Quant à URBASER, pour agir de la sorte, la multinationale espagnole doit se sentir nantie d'une puissance sans égale. Vouloir faire plier une collectivité, mieux un pays, en sollicitant l'aide de l'État à qui on fait des menaces à peine voilées. Il faut oser ! Voilà de quoi s'interroger encore sur le fameux contrat de libre-échange que l'Europe et le Canada s'apprêtent à signer. Contrat qui prévoit que les tribunaux ne seront plus compétents pour régler les litiges entre les multinationales et les États. Place à l'arbitrage. Ça promet !

14 MILLIONS D'EUROS

Les factures d'URBASER en question...

La DSP n'ayant plus cours, URBASER entend se faire payer pour les travaux réalisés. Normal. Selon le SYVADE il y en aurait pour 2,5 millions d'euros pour des travaux de terrassement sur le site. URBASER réclame 14 millions d'euros. Une paille ! Toutefois la multinationale aurait présenté des factures qui selon le SYVADE n'ont rien à voir avec le projet lui-même, ou ne sont d'aucune utilité pour le syndicat intercommunal. Billets d'avion entre l'Hexagone et la Guadeloupe pour les épouses et le fils de deux

collaborateurs d'URBASER, billet de train pour ces mêmes personnes leur permettant d'aller de leur domicile à l'aéroport. Entre autres ! Les frais de bouche sont du même tonneau 295 euros pour le repas d'un seul collaborateur. Mais il y a mieux : URBASER entend faire payer au SYVADE des études que le syndicat n'aurait pas reçues en entier ou des équipements qu'il n'a jamais vu (éléments de process d'incinération, ou balise VOR servant à la navigation aérienne). L'expert désigné par le tribunal s'est refusé à se prononcer sur le caractère utile des dépenses. Il s'est limité à une opération comptable en vertu des documents que lui a fourni URBASER. Mais cela dit, s'il suffit qu'URBASER présente des factures, pour qu'elles fassent foi, alors à quoi sert l'expert ?